

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_250225_024

portant sur

AVENANT N°2 AU LOT N°3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX AU COMPLEXE ANDRÉ BEAUMONT RELATIF AU PROJET GLOBAL DE REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DU COLLÈGE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,
VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_240709_087 du 9 juillet 2024 relative à l'attribution à la Société Languedocienne d'Aménagements du lot n° 3 du marché de travaux au complexe André Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

VU la décision du Maire n°MLDC_241219_125 du 19 décembre 2024 relative à la conclusion de l'avenant n°1 au lot n°3 du marché de travaux au complexe André Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus values sur le projet et de prolonger de deux mois le délai d'exécution des travaux,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°2 au lot n°3 du marché de travaux au complexe André Beaumont relatif au projet global de requalification des espaces sportifs et de loisirs dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs et du collège avec la Société Languedocienne d'Aménagements afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché et de prolonger de deux mois le délai d'exécution des travaux,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que montant de l'avenant s'élevant à neuf-cents euros Hors Taxes (900,00 € HT), soit mille-quatre-vingt-euros Toutes Taxes Comprises (1 080,00 € TTC), introduit un écart de zéro virgule quarante-quatre pourcent par rapport à l'avenant n°1, portant le montant du marché à deux-cent-deux-mille-six-cent-quatre-vingt euros HT (202 680,00 € HT) soit deux-cent-quarante-trois-mille-deux-cent-seize euros TTC (243 216,00 TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138, programme 23,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250225-lmc116500-AR-1-

1
Date de télétransmission : 25/02/25

Date de publication : 03/03/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt cinq fevrier deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de LODEVE
Place de l'Hôtel de ville
34 700 LODEVE.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOCIETE LANGUEDOCIENNE D'AMENAGEMENTS

591 Avenue de la République
34 700 LODEVE
Tél. : 04 67 46 08 060
N° siret : 39810902500013

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

COMPLEXE ANDRE BEAUMONT
REQUALIFICATION DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIR
REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEUR ET DU COLLEGE
Lot 3 : RESEAUX SECS

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **26/07/2024**.....

■ Durée d'exécution du marché public : **Délai global 5 Mois : 1 mois de préparation + 4 mois de travaux.**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : **Solution de Base Phase 1 + phase 2**

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **187 000.00 €**
- Montant TTC : **224 400.00 €**

■ Montant du marché public après l'avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **201 780.00 €**
- Montant TTC : **242 136.00 €**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne :

- Le remplacement du câble électrique d'alimentation générale du club house de rugby depuis la chambre de tirage de la maison des sports en raison de son dévoiement hors de l'emprise du futur terrain synthétique et de son état général (présence de nombreuses boîtes de raccordements, fissures et déchirures dans l'isolation du câble, déclenchement fréquent du disjoncteur).

Cette prestation supplémentaire présente une incidence financière sur le montant initial du marché (Cf. devis détaillé en annexe).

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies.

- Le présent avenant prolonge de deux mois le délai d'exécution des travaux.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON



OUI

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA 20 %
- Montant HT : 900.00 €.....
- Montant TTC :1 080.00€
- % d'écart introduit par rapport à l'avenant n° 1 : **+ 0.44 %**

Montant des avenants 1 et 2 :

- Taux de la TVA 20 %
- Montant HT : 15 680.00 €.....
- Montant TTC :18 816.00€
- % d'écart introduit par les avenants par rapport au montant initial du marché **+8.38 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20.00%**
- Montant HT : **202 680.00 €**
- Montant TTC : **243 216.00 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
S.L.A.		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour la maîtrise d'ouvrage : A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



591, Avenue de la République
34700 LODEVE
Tél : 04.67.44.02.13
Fax : 04.67.44.11.59
E-mail : agence-lodeve@slareseaux.com
Site internet : www.slareseaux.com



MAIRIE
Place de l'Hotel de ville
34700
LODEVE

DEVIS				
Date	04/02/2025			
Rédacteur	S. AZORIN			
N° Pièce	25.	02.	L.	01

Numéro	923672	Dossier :	STADE BEAUMONT
--------	---------------	-----------	-----------------------

Code	Désignation	Unit.	Qté	P.U	Montant
	Réalimentation électrique du club house Rugby				
	F. et pose câble U1000 R02V y compris raccordement sur tableau et boite de jonction	ml	30	30.00	900.00
				Montant H.T.	900.00 €
				T.V.A. 20%	180.00 €
				Montant Total T.T.C.	1 080.00 €

En votre aimable règlement : -

Échéance : -

Sur notre compte bancaire N° : -

ADRESSE UNIQUE POUR L'ENVOI DE VOS PAIEMENTS : SLA - 591 Avenue de la République - 34700 LODEVE

Clause attributive de juridiction : pour tous litiges, il est fait attribution de compétence exclusive au tribunal de commerce de Montpellier, même en cas d'appel en garantie et de pluralité des défendeurs.

Nous conservons l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à paiement complet du prix facturé.

A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou provoquer pour quelque cause que ce soit.

Pour les professionnels (art L441-3 du Code de Commerce), l'indemnité forfaitaire de recouvrement due en cas de retard de paiement est de 40 euros ; ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs.

Taux de pénalités exigibles en cas de retard de paiement : taux de refinancement principal appliqué par la BCE majoré de 10.

TRAVAUX PUBLICS ELECTRIQUES ET TELECOMMUNICATIONS

Siège Social : 591, Avenue de la République – 34700 LODEVE

SAS au capital de 416 000 € – RCS MONTPELLIER – SIRET 398 109 025 00013 – APE 4222Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE FR37398109025